

Concours national de la Résistance et de la Déportation

RAPPORT DU JURY DEPARTEMENTAL DU CHER

2018-2019

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Cher
Division Vie Scolaire 1

Jury réuni le mardi 2 avril 2019

à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
sous la présidence de M. François RULLON,
représentant le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Tout d'abord, le jury tient à remercier et à féliciter les enseignants et les élèves des établissements d'enseignement public pour leur investissement dans l'édition du Concours national de la Résistance et de la Déportation 2019.

Le jury regrette qu'aucun établissement privé ne se soit inscrit au concours en 2018-2019.

Cette année, le nombre de participants était de 98 contre 203 l'année dernière.

En ce qui concerne la participation totale, 70 élèves ont concouru en individuel (58 en collège et 12 en lycée), 28 élèves en collectif. Quelques abandons ont été constatés, par manque de temps.

Le Jury a été sensible à la créativité et à la qualité formelle des réalisations des élèves. Il ne faudrait cependant pas que les travaux privilégient la forme sur le fond.

Il encourage vivement tous les élèves à réitérer leur engagement pour faire vivre ce concours historique.

Par contre, le jury regrette que le nombre de lycéens et collégiens participants au niveau des travaux collectifs ne soit pas plus important. Il reconnaît la complexité du sujet, vaste cette année.

Les travaux primés sont d'autant plus méritants.

Cet exercice de composition est l'occasion pour nos élèves de montrer leur intérêt en faveur du devoir de mémoire.

Les associations d'anciens combattants et résistants ont prévu cette année, **pour tous les lauréats individuels et les lauréats collectifs de chaque niveau**, une sortie d'une journée à Compiègne – visite du mémorial de l'internement et de la déportation – **Camp de Royallieu** – le jeudi 6 juin 2019.

Cette journée récompensera l'implication de nos élèves pour faire vivre ce concours.

Pour cette édition 2019, 10 prix dans la catégorie devoirs **individuels collège** ont été décernés et 3 dans la catégorie devoirs **individuels lycée**, avec des copies de bonne qualité pour ces deux niveaux.

Les connaissances sont solides et les méthodes de rédaction sont bien maîtrisées par de nombreux candidats . Un effort est à faire sur le respect du plan et la chronologie. Il faut également être attentif au hors-sujet. Le sujet était complexe et empêchait la rédaction personnelle.

Les copies de devoir individuel lycée récompensées sont d'excellente facture tant pour les connaissances, la réflexion sur le sujet et la méthode de rédaction.

Que les lauréats reçoivent toutes nos félicitations.

En ce qui concerne les travaux collectifs, le jury tient à féliciter les lauréats pour les productions riches et variées.

L'accompagnement du travail par une note d'intention a été respecté pour une grande majorité des travaux, ceci afin de faciliter la compréhension de certains travaux numériques notamment.

Les élèves ont porté une attention particulière à développer des exemples locaux très précis, illustrant leur volonté d'ancrer le concours dans leur territoire.

Le nombre de participants par groupe à 4/5 élèves a également été respecté : cela permet à chacun de s'impliquer véritablement dans la production.

Le type de travail collectif (avec mention de la durée envisagée) doit être obligatoirement mentionné sur la fiche d'inscription afin de prévoir au mieux le temps nécessaire à l'examen des productions par le jury.

La nécessité est rappelée, y compris et surtout pour les travaux audiovisuels, de faire parvenir à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des **travaux entièrement anonymés (en particulier sur les productions audio et vidéo)** afin d'assurer l'impartialité la plus totale. En cas de non-respect de cet anonymat, les productions sont systématiquement refusées par le jury académique.

En conclusion, le jury tient à rappeler le double enjeu du concours : permettre à chaque candidat d'approfondir ses connaissances sur la Résistance et la Déportation pendant la Seconde Guerre mondiale et d'engager une véritable réflexion personnelle dans une perspective mémorielle et civique. Ainsi, grâce à la qualité du travail des élèves et à l'engagement fort de leurs enseignants, le concours national de la résistance et de la déportation a connu une année riche. Nous espérons que le concours de l'année 2019-2020 suscitera encore plus de participations d'établissements du second degré publics et privés dans notre département.